

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 005-250500600-20240521-2024\_35-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 21 mai 2024
Délibération n : 2024_35
Date de convocation : 14 mai 2024

### **Objet : Modification de la régie de recettes des espaces muséographiques - Ensemble des produits à la vente**

Par la suite d'une convocation en date du 14 mai 2024, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 21 mai 2024 à 17h, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Vice-Présidents** : Chantal EYMEOUD (visioconférence), Valérie GARCIN-EYMÉOUD (excusée), Dominique MOULIN, Nicolas CRUNCHANT, Sylvain DAO-LENA

Nombre de membres en exercice	6	Nombre de suffrages exprimés	5
Nombre de membres présents	5	Pour	5
Nombre de membres représentés	0	Contre	0
Nombre de suffrages	6	Abstentions	0

#### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;
- Le décret n° 2008-227 du 5 mars 2005 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- La délibération du 29 septembre 1986 créant une régie de recettes pour documents et publications ;
- La délibération n° 2014-36 du comité syndical du 26 juin 2014 portant modification de l'organisation des régies de recettes des différents espaces muséographiques du Parc ;
- La délibération n° 2014-45 du comité syndical du 30 juillet 2014 portant création d'une boutique à l'Arche des cimes et au musée du Soum, avec création d'une régie pour compte de tiers et conventionnement avec les artisans ;
- La délibération n° 2015-35 du comité syndical du 24 juin 2015 prévoyant le renouvellement de la régie pour compte de tiers adossée à la régie des espaces muséographiques du Parc ;
- La délibération n°2022\_10 du 28 septembre 2022 portant modification de la régie de recettes des espaces muséographiques – produits vendus ;
- La délibération n°2023\_45 du 27 juin 2023 portant modification de la régie de recettes des espaces muséographiques – produits vendus ;
- La délibération n°2023\_75 du 14 novembre 2023 portant modification de la régie de recettes des espaces muséographiques – produits vendus.
- La délibération n° 2024-10 du 5 mars 2024 portant modification de la régie de recettes des espaces muséographiques – ensemble des produits à la vente

**Considérant :**

- La nécessité de dynamiser les boutiques des espaces muséographiques,
- Les possibilités offertes d'ajouter deux nouveautés :
  - Les Alpes de Doisneau. Edition Glenat 30,00 euros
  - Etant donné le vent contraire (T3 de la série « les promesses des fleurs »).  
Bérénice Pichat Editions du Queyras 16,00 euros
    - La nécessité de vider les stocks importants du livre « l'autre versant » en appliquant une réduction de tarif importante : 20 euros au lieu de 31,50 euros.
    - La nécessité de sortir de la régie des ouvrages et posters qui ne sont plus vendus ou qui figurent en trop grande quantité dans les stocks :
      - Le livret de l'exposition « Merveilleux bouquetins »
      - Les atlas du paysage
      - 300 exemplaires de l'ouvrage « L'autre versant »
      - 200 exemplaires de l'ouvrage « Mobilier du Queyras »

**Le Bureau du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 21 mai 2024, après en avoir délibéré, décide :**

- D'actualiser la liste et les prix des produits mis à la vente dans ses boutiques comme référencé dans les tableaux suivants :

Articles à la vente - Produits du Parc		Prix unitaire de vente (€)
Divers		
Pierres Ecrites	PNRQ	4,50
Pré Michel RETIRE DE LA VENTE	PNRQ	4,50
Mobilier du Queyras	PNRQ	11,50
Aquarelles	Alexis Nouailhat	25,00
Atlas du paysage RETIRE DE LA VENTE	PNRQ	8,00
Patrimoine religieux	PNRQ	6,00
Chalets d'alpage	PNRQ	5,00
Merveilleux bouquetins RETIRE DE LA VENTE	PNRQ	4,00
Poster du Parc	PNRQ	5,00
Poster alpage RETIRE DE LA VENTE	PNRQ	4,00
Poster RNN - Grand format	RNN Ristolas Mont-Viso	2,50
Poster RNN - Petit format	RNN Ristolas Mont-Viso	2,00
Regards sur un monde caché	PNRQ	8,00
L'Autre versant	PNRQ	20,00
Tour du Queyras randonnée	PNRQ	15,50
Guillestre	PNRQ	18,50
Géologie du Queyras	P. Tricart et M. Lemoine	15,00
Timbres de collection (carnet de 10)	PNRQ	8,90
Porte clé	PNRQ	5,00
Le Grand Défi des Alpes	Julo et Zurcher – Edition Lily Mosquito	14,00
Editions du Queyras		
Queyras sous l'œil du Viso	P et G Putelat	29,50
Queyras d'hier et d'aujourd'hui	Céleste Fournier	17,50
Catherine, une vie en Queyras	Blanche Dao-Lena	14,50
Jean Baridon	Blanche Dao-Lena	14,50

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

16,00

ID : 005-250500600-20240521-2024\_35-DE

Cadrans solaires du Queyras	P et G Putelat	
Une mémoire de St-Véran	Claude Arnaud	17,50
Fort-Queyras	Nicolas Crunchant	14,50
Marie des Hauts Pays	Céleste Fournier	16,00
Un Parfum d'encre et de craie	Céleste Fournier	17,50
Dentelles du Queyras	Claire Le Goaziou	16,00
Cadrans solaires du Queyras et Briançonnais	P et G Putelat	29,50
Le Vol du Faucon	Nicolas Crunchant	14,50
L'Automne des bouquetins	Nicolas Crunchant	14,50
La Guerre des tétras	Nicolas Crunchant	14,50
Mortelle Traversette	Nicolas Crunchant	14,50
Hors sentier fatal	Nicolas Crunchant	16,00
Les Pilleurs du Viso	Nicolas Crunchant	16,00
Aline la marmotte	M Trousseau et L Mariani	12,00
Laurent le chamois	M Trousseau et L Mariani	12,00
Eclats de vie sauvage	Robert Franceschi	29,50
Rémi Berger du Queyras	Olivier Buttner	17,50
Les promesses des fleurs T1	Bérénice Pichat	16,00
La lignée des voleurs de feu T2	Bérénice Pichat	16,00
Etant donné le vent contraire T3	Bérénice Pichat	16,00
Cartes postales petites 10,5 (x 15)	Pierre Putelat	0,50
Cartes postales carrées + panoramiques	Pierre Putelat	1,30
Sololoup	Marion Le Doaré	15,00
Editions Glénat		
Les Alpes de Doisneau	Musée ancien évêché	30,00
Editions Léo Gayola Photographies		
Les 100 merveilles des Hautes-Alpes	Léo Gayola	29,00
Mountain Dreams	Léo Gayola	29,90
Editions du Mont-Blanc		
Là-haut, oiseaux d'altitude	Hervé Frumy	17,80
Là-haut, mammifères d'altitude	Hervé Frumy	17,80
Artisanat Sébastien Heisert		
Eventail à empreintes Animaux sauvages	Collectif	29,90
Eventail à empreintes Arbres	Collectif	33,90
<b>Articles à la vente - Dépôt-vente "compte de tiers"</b>		
Editions Artezin		
Guide des vallées alpines du Piémont	Chantal Crovi	28,40
Guide de la haute vallée du Pô	Chantal Crovi	28,40
Et puis vient l'hiver	Chantal Crovi	22,00
Editions Mikko		
Lièvre variable	Bernard Pons	39,00
Editions Arnica Montana		
Balades botaniques en Queyras	F Homand et V Zouboff	8,00

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 005-250500600-20240521-2024\_35-DE

- D'autoriser les régisseuses G Baroz et J Marcuzzi, le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de la programmation et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président  
Christian BLANC

